



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/46/657
15 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 37 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 13 novembre 1991, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le plan d'action que les organisations non gouvernementales et les mouvements anti-apartheid ont adopté à l'issue de consultations tenues les 4 et 5 novembre 1991, au Palais des Nations à Genève, avec le Comité spécial contre l'apartheid (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire diffuser ce texte, accompagné de la présente lettre, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid

(Signé) Ibrahim A. GAMBARI

ANNEXE

Plan d'action adopté par les mouvements anti-apartheid et les organisations non gouvernementales à l'issue des consultations tenues les 4 et 5 novembre 1991 à Genève avec le Comité spécial contre l'apartheid

1. Le Comité spécial contre l'apartheid a tenu les 4 et 5 novembre 1991 au Palais des Nations à Genève des consultations avec des organisations non gouvernementales et des mouvements anti-apartheid afin d'étudier les nouveaux éléments intervenus en Afrique du Sud depuis octobre 1990 et de mesurer ce qui avait été accompli pour traduire dans les faits la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. A ces consultations ont été associés des représentants de l'African National Congress of South Africa (ANC) et du Pan Africanist Congress of Azania (PAC), ainsi que deux autres personnes appartenant à ces organisations et spécialement invitées.

2. Les consultations ont notamment permis aux participants :

a) D'analyser en détail ce qui a été fait ces temps derniers en Afrique du Sud dans le sens de l'abolition de l'apartheid, et notamment dans quelle mesure les nouvelles dispositions prises par le pouvoir contribuent à la réalisation des objectifs de la Déclaration sur l'apartheid adoptée par consensus par les Nations Unies;

b) D'examiner à cet égard l'action internationale, et en particulier l'effet incitateur des sanctions et l'orientation qu'elles peuvent imprimer;

c) De confronter les expériences et d'échanger des vues au sujet du rôle et de l'action des mouvements anti-apartheid et des organisations non gouvernementales dans le processus politique en cours en Afrique du Sud;

d) D'étudier comment renforcer l'action du Comité spécial contre l'apartheid, et en particulier comment aider celui-ci dans la double démarche qui est maintenant la sienne et qui consiste à accroître l'assistance aux forces anti-apartheid tout en continuant de faire pression sur le pouvoir sud-africain pour que soit instituée une constitution démocratique.

3. Les participants ont réaffirmé leur adhésion à la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (résolution S-16/1 de l'Assemblée générale), dans laquelle les Etats Membres de l'ONU ont défini d'un commun accord les bases d'un règlement politique en Afrique australe et se sont engagés à faire largement connaître les principes énoncés dans cette déclaration.

4. En faisant un tour d'horizon, les participants ont constaté que bien que le pouvoir sud-africain ait pris certaines mesures allant dans le sens de l'abolition de l'apartheid, par exemple l'abrogation des Group Areas Act et

Land Act et les amendements apportés au Population Registration Act, il fallait encore aller plus loin pour créer les conditions nécessaires à la liberté de l'action politique.

5. Les participants ont constaté avec préoccupation que les autorités sud-africaines n'avaient pas remis tous les prisonniers politiques en liberté, et notamment ceux qui étaient détenus dans les zones de regroupement ("homelands"), contrairement à ce que demandait la Déclaration des Nations Unies et comme l'avait obtenu l'ANC lors des négociations qui avaient abouti aux accords de Pretoria ("Pretoria Minute").

6. On a également constaté que les autorités sud-africaines n'avaient pas réussi à maîtriser la vague de terribles violences qui déferlait sur le pays depuis plusieurs mois. Le pouvoir en place n'avait pas su rectifier vraiment le comportement des forces de sécurité, toujours aussi partiales, et en particulier celui de divers groupes, notamment de mercenaires, qui fomentaient des troubles dans les villes noires et y commettaient des actes de violence.

7. Les participants se sont par ailleurs déclarés préoccupés par la ligne que paraissait suivre le pouvoir, qui avait financé clandestinement des organisations impliquées dans les violences commises dans les villes noires, de même que par ses propositions en vue de la réforme constitutionnelle, qui tendaient à préserver la puissance politique et économique des Blancs.

8. Les participants se sont accordés à considérer que l'on ne pouvait pas laisser au régime en place le soin de gouverner pendant la période de négociation et de transition et qu'il fallait donc impérativement s'entendre sur les dispositions intérimaires à prendre. Ils se sont félicités à cet égard de la signature, le 14 septembre 1991, d'un accord national de paix, qui, à leurs yeux, constituait un grand pas vers le retour au calme.

9. Les participants ont également applaudi à la Conférence du Front patriotique uni (25-27 octobre 1991, Durban), jugeant que cette assemblée avait au plus haut point contribué à unir et à consolider les forces démocratiques anti-apartheid, les préparant ainsi au processus constitutionnel, et en particulier à l'institution d'une assemblée constituante élue.

10. Compte tenu de ces éléments positifs, les participants ont vivement souhaité que la conférence préparatoire à l'établissement d'une assemblée constituante, et à laquelle doivent être représentés tous les partis, se réunisse sans tarder, comme convenu à la Conférence du Front patriotique uni.

11. S'agissant de l'action internationale, les participants ont constaté avec une vive inquiétude une tendance de plus en plus marquée à lever prématurément les sanctions - et du même coup à relâcher les pressions imposées au pouvoir sud-africain pour obtenir une transformation démocratique. Ils ont engagé les membres de la communauté internationale à remplir leurs engagements en faisant en sorte que la Déclaration des Nations Unies - adoptée par consensus - soit intégralement appliquée, et leur ont demandé de ne plus décider

unilatéralement, dorénavant, de lever les sanctions contre l'Afrique du Sud, et en particulier de cesser d'enfreindre l'embargo sur les armes.

12. Les participants ont souhaité qu'un surcroît d'assistance soit parallèlement apporté aux forces démocratiques qui combattent l'apartheid, de même qu'aux couches défavorisées de la société sud-africaine.

Vers une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique

13. Les organisations non gouvernementales et les mouvements anti-apartheid qui participaient aux consultations ont été d'accord sur la nécessité de mener une campagne suivie pour obtenir que l'apartheid soit véritablement aboli et que s'instaure en Afrique du Sud une société unie, non raciale et démocratique fondée sur les principes de base définis dans la Déclaration des Nations Unies, et en particulier sur le suffrage universel s'exerçant à partir de listes électorales qui ne distinguent pas entre les races. Ce processus suppose :

- a) La réunion immédiate, sous des auspices neutres, d'une conférence préparatoire, à laquelle tous les partis seraient représentés, qui étudierait les modalités d'institution d'une assemblée constituante élue, la mise en place d'un gouvernement provisoire ou autre pouvoir intérimaire, les principes constitutionnels à établir dans le cadre défini par la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et le rôle qui reviendra à la communauté internationale pendant la transition;
- b) La formation d'un gouvernement provisoire ou autre pouvoir intérimaire qui exercera le pouvoir durant le passage à un régime démocratique;
- c) L'institution d'une assemblée constituante élue qui sera chargée d'élaborer une constitution démocratique fondée sur les principes de base définis dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid;
- d) Des élections libres se déroulant en toute régularité et l'établissement dans une Afrique du Sud unie d'un gouvernement institué par une constitution démocratique.

14. Pleinement conscients du rôle qu'ils ont encore à jouer dans la démocratisation de l'Afrique du Sud, les participants ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leur campagne de solidarité avec les adversaires de l'apartheid et sont convenus pour cela du plan d'action exposé ci-après.

A. Soutien au processus politique devant aboutir à l'abolition de l'apartheid

15. Les participants, ayant conscience que la répression politique et le recours à la violence - en particulier lorsque cette violence est avalisée par l'Etat lui-même - peuvent compromettre la transformation démocratique de l'Afrique du Sud, se sont accordés sur la nécessité d'en dénoncer tous les

dangers. Ils ont décidé de faire pression sur leur gouvernement et sur les organisations intergouvernementales de leur pays afin que ceux-ci prennent des mesures effectives et demandent en particulier :

- a) Que tous les prisonniers politiques, entre autres ceux qui sont condamnés à mort ou détenus dans les prisons des bantoustans, soient remis en liberté immédiatement et sans conditions;
- b) Que l'accord national de paix soit intégralement respecté, en en dénonçant toutes les violations éventuelles;
- c) Que le pouvoir sud-africain mette fin aux mesures vexatoires à l'encontre des mouvements syndicaux multiraciaux, et en particulier que la condamnation prononcée à l'encontre du Council of South African Trade Unions (COSATU) soit annulée;
- d) Que tous les rouages occultes ou clandestins de police et de sécurité soient entièrement dissous et que tous les mercenaires étrangers soient immédiatement expulsés, avec vérification;
- e) Qu'il n'y ait plus aucun procès politique;
- f) Que le droit de manifester dans le calme et d'organiser une action politique ne fasse plus l'objet d'aucune restriction;
- g) Que les exilés politiques soient autorisés sans aucune condition à rentrer dans le pays.

B. Maintien des pressions

16. Les participants ont constaté l'effet très important qu'avaient eu les sanctions, qui avaient contraint le régime d'apartheid à se rendre à la nécessité d'un règlement politique négocié et qui continueront d'être un moyen essentiel pour obtenir l'abolition définitive de l'apartheid et l'instauration d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. Compte tenu de la position des mouvements de libération nationale et des décisions prises récemment à l'Organisation de l'unité africaine, par le Comité ad hoc pour l'Afrique australe réuni à Abuja, et par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth assemblés à Harare, il a été décidé de maintenir la pression par les sanctions et de n'apporter d'aménagements éventuels que lorsqu'un gouvernement provisoire ou autre pouvoir intérimaire serait en place et qu'une nouvelle constitution aurait été établie d'un commun accord.

17. Les participants sont convenus :

- a) D'engager les forces anti-apartheid partout dans le monde à faire campagne pour le maintien des sanctions et boycottages économiques afin d'obtenir qu'un gouvernement provisoire ou autre pouvoir intérimaire soit mis en place sans tarder;

b) D'envoyer des messages de soutien et d'encouragement aux partis politiques danois qui se prononcent contre la levée prématurée des sanctions de la Communauté européenne, et d'encourager le Parlement danois à conserver la même attitude jusqu'à ce qu'un gouvernement provisoire ou autre pouvoir intérimaire soit en place en Afrique du Sud;

c) D'encourager les divers Etats et villes des Etats-Unis à maintenir des sanctions, ce qui contrebalance de manière appréciable les effets de la levée prématurée des sanctions du Gouvernement fédéral;

d) De demander instamment aux autorités des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, étant donné leur inquiétante tendance à établir des relations avec l'Afrique du Sud dans tous les domaines, de ne pas rompre l'isolement international de l'Afrique du Sud, en encourageant les organisations non gouvernementales à s'associer à cet effort;

e) De condamner les banques qui ont enfreint les directives des Nations Unies concernant les sanctions dans leur domaine et de faire campagne pour empêcher toute nouvelle émission d'obligations au profit de l'Afrique du Sud, et de façon générale tous les prêts bancaires, facilités de crédit, nouveaux apports de capitaux et autres avantages que pourrait solliciter ce pays, y compris l'accès au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale;

f) De faire campagne pour que toutes les restrictions applicables au transport et aux livraisons de pétrole soient maintenues, de même que toutes les sanctions dans le domaine nucléaire, notamment en ce qui concerne les achats d'uranium à l'Afrique du Sud, jusqu'à ce qu'un gouvernement démocratique soit en place dans le pays;

g) De promouvoir le strict respect de l'embargo sur les armes décidé par les Nations Unies et toutes les autres sanctions applicables au domaine militaire, notamment l'embargo sur les achats d'armes à l'Afrique du Sud, jusqu'à ce qu'un gouvernement démocratique soit en place dans le pays;

h) D'inviter l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique à faire une enquête sur la force de frappe nucléaire sud-africaine;

i) De faire campagne afin que les relations avec l'Afrique du Sud dans les domaines culturel, universitaire et sportif n'aient jamais pour effet de renforcer les institutions de l'apartheid et qu'au contraire elles favorisent dans le pays une culture de la démocratie.

C. Assistance

1. Adversaires de l'apartheid

18. Les participants ont jugé qu'il était indispensable que la communauté internationale soutienne au maximum les mouvements de libération nationale et tous ceux qui luttent pour la transformation démocratique de l'Afrique du Sud. Ils ont en particulier décidé de s'employer à :

- a) Faire largement connaître les décisions de la Conférence du Front patriotique uni tenue du 25 au 27 octobre 1991 et susciter les adhésions à leur égard;
- b) Faire soutenir les campagnes menées par la population sud-africaine, par exemple l'actuelle campagne contre la taxe à la valeur ajoutée, pour empêcher le pouvoir de décider unilatéralement de la manière de restructurer l'économie de façon à perpétuer les privilèges des Blancs et à maintenir les Noirs dans une situation économiquement inférieure;
- c) Mobiliser un soutien politique et matériel en faveur des mouvements de libération nationale;
- d) Obtenir des fonds qui permettent de répondre aux besoins des exilés qui rentrent dans le pays et des prisonniers politiques libérés;
- e) Inviter instamment les Etats Membres de l'ONU à "intensifier sous toutes ses formes le soutien à tous les adversaires de l'apartheid", comme ils s'y sont engagés dans la Déclaration des Nations Unies, et notamment à aider en permanence les mouvements de libération nationale et les autres organisations qui contribuent au changement en Afrique du Sud, par exemple les syndicats, les groupements confessionnels, les organisations de défense des droits de l'homme et les organes d'information démocratiques;
- f) Appuyer, lorsqu'elles sont approuvées par les forces démocratiques sud-africains, les initiatives visant expressément à préparer la période de transition et l'Afrique du Sud d'après l'apartheid, par exemple les programmes de mise en valeur des ressources humaines et les diverses autres mesures conçues pour remédier aux effets de l'apartheid, notamment l'aménagement de logements convenables et la mise en place de services de santé primaires et d'un enseignement non racial.

2. Etats de première ligne: Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC)

19. Les participants ont estimé que les Etats de première ligne et les pays membres de la SADCC devaient continuer à recevoir toute l'assistance possible pour pouvoir réparer les dommages causés par les agressions et les menées déstabilisatrices que l'Afrique du Sud avait dirigées contre eux pendant des années. Ils ont décidé de demander aux Etats Membres de l'ONU de faire pression sur ce dernier pays pour qu'il ne soutienne plus en aucune façon la RENAMO au Mozambique et d'apporter, comme il s'y étaient engagés dans la Déclaration des Nations Unies, "toute l'aide possible aux Etats de première ligne et aux Etats voisins pour leur permettre de redresser une économie ayant subi les effets néfastes des actes d'agression et de déstabilisation de l'Afrique du Sud".

D. Campagnes d'information

20. Les participants ont constaté que le régime de Pretoria et ses alliés dans la communauté internationale avaient entrepris de concert de persuader le monde que l'apartheid était mort. Afin de leur faire échec, il a été décidé :

a) D'organiser des campagnes d'éducation et d'information qui, tout en reconnaissant les réformes intervenues, prouvent que l'Afrique du Sud est toujours le pays de l'apartheid, que ce dernier se perpétue en tant que doctrine par l'existence des bantoustans, que de nombreuses lois qui le concrétisent sont encore en vigueur et que la majorité noire n'a toujours pas le droit de vote;

b) D'éduquer l'opinion publique pour lui faire prendre conscience de l'immense dénuement et des inégalités socio-économiques flagrants qui existent en Afrique du Sud, résultat direct de l'apartheid;

c) De dénoncer les actions illégales et clandestines du régime, qui prouvent que l'on ne peut confier à celui-ci le soin de gouverner l'Afrique du Sud pendant la période de transition qui doit mener à un ordre démocratique;

d) De galvaniser les opinions publiques, les parlements et les gouvernements afin qu'ils soutiennent l'établissement d'un gouvernement provisoire ou autre pouvoir intérimaire qui restera en place jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution entre en vigueur;

e) De même, de rallier des appuis en faveur de l'institution d'une assemblée constituante élue qui sera chargée d'élaborer une nouvelle constitution devant être le fondement d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.
